### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

# **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS Établissement français du sang

Décision n° DS 2011-06 du 15 février 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR: ETSO1130200S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ; Vu la décision N 2010-01 du président de l'Établissement français du sang en date du 29 janvier 2010 portant nomination de Mme Laurence MARION aux fonctions de directrice générale déléguée, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective, de l'Établissement français du sang,

Décide:

#### Article 1er

Mme Laurence MARION, directrice générale déléguée, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 28 février au 6 mars 2011 inclus.

### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la santé.

Fait le 15 février 2011.

Pr G. Tobelem